

RENFORCER VOS COMPÉTENCES EN DROIT SOCIAL

Le CSE et le temps de travail

ifdSp

institut de formation
en droit social de Paris

Au cœur du droit, au service des élus

TARIF INTER : **800 €^{NET}**Tarif par personne pour
l'ensemble de la formation
incluant le repas du midi.TARIF INTRA : **SUR DEVIS**

Objectifs de la formation

Le temps de travail constitue un champ central du droit social, à forts enjeux juridiques, organisationnels et sociaux.

Cette formation vise à maîtriser le cadre légal et conventionnel applicable au temps de travail et à identifier les marges de manœuvre offertes par la négociation collective.

Sont abordés notamment le temps de travail effectif, les durées du travail, les heures supplémentaires, le temps partiel, les aménagements du temps de travail et le forfait jours.

La formation alterne apports juridiques structurés, illustrations jurisprudentielles et échanges encadrés, dans une approche opérationnelle.

Cette formation peut également être dispensée en version commune, réunissant représentants du personnel et représentants de la direction, pour partager une culture juridique commune indispensable à un dialogue social éclairé et sécurisé.

- **Maîtriser** les règles légales et conventionnelles relatives au temps de travail
- **Identifier** les marges de manœuvre de l'employeur et les points de vigilance pour les élus
- **Contrôler** les dispositifs existants dans l'entreprise (horaires, forfaits, aménagements)
- **Exercer** efficacement les attributions du CSE en matière de consultation et d'alerte
- **Utiliser** le temps de travail comme levier de prévention des risques et de négociation collective.



Le CSE temps de travail



DURÉE : 2 JOURS (14 HEURES)

PUBLIC : MEMBRES ÉLUS DU CSE, REPRÉSENTANTS SYNDICAUX,
MEMBRES DE LA DÉLÉGATION SYNDICAL

PRÉREQUIS : AUCUN PRÉREQUIS EXIGÉ

Le CSE et le temps de travail

RENFORCER
VOS COMPÉTENCES
EN DROIT SOCIAL

Programme

Jour 01

1. Fondements et aménagement du temps de travail

1.1 Cadre légal et conventionnel

Sources du droit du temps de travail

Hierarchie des normes et place de l'accord d'entreprise

Durées maximales et repos obligatoires

Temps de travail effectif : définition et enjeux contentieux

1.2 Heures supplémentaires

Déclenchement et contingent annuel

Majoration salariale et repos compensateur

Preuve des heures supplémentaires
Contentieux récurrent

1.3 Aménagement du temps de travail

Aménagement sur l'année

Cycles et modulation

Annualisation

Sécurisation des accords collectifs

1.4 Conventions de forfait

Forfait en heures

Forfait jours

Conditions de validité

Suivi de la charge de travail

Jurisprudence récente

Jour 02

2. Régimes spécifiques et contrôle du temps de travail

2.1 Astreintes et interventions hors horaires

Définition légale

Distinction astreinte / travail effectif

Compensation

Risques de requalification

2.2 Travail de nuit

Définition légale du travail de nuit

Conditions de mise en place

Contreparties obligatoires

Surveillance médicale renforcée

Jurisprudence récente

2.3 Travail dominical et jours fériés

Principe du repos dominical

Dérogations permanentes et temporaires

Accords collectifs

Compensations salariales

2.4 Le temps partiel

Durée minimale légale

Heures complémentaires

Avenants de complément d'heures

Risques de requalification en temps plein

Contentieux fréquent

2.5 Compte Épargne Temps (CET)

Conditions de mise en place

Alimentation du compte

Utilisation des droits

Articulation avec forfait jours et repos

Enjeux stratégiques en négociation

2.6 Contrôle du temps de travail et rôle du CSE

Obligations de l'employeur

- Mise en place d'outils de suivi
- Décompte individuel du temps
- Respect des durées maximales et des repos

Prérogatives du CSE

- Présentation des réclamations
- Droit à l'information
- Consultations obligatoires

Rôle de l'inspection du travail

- Pouvoirs de contrôle
- Mises en demeure
- Procès-verbaux

Risques civils et pénaux

- Rappel d'heures supplémentaires
- Travail dissimulé
- Atteinte aux repos
- Responsabilité pénale du dirigeant



Méthodes pédagogiques

Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, conseils...)

Méthode interrogative (Quiz, QCM...)

Méthode co-active (échange et interactions, jeux de rôle, formalisation d'un plan d'action)

Évaluations

Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs

Évaluation de satisfaction à chaud

ifdsp institut de formation
en droit social de Paris

106, rue de Patay
75013 PARIS

01.89.70.87.40
06.66.05.02.53

contact@ifdsp.fr

